

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 9 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL d’une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil de la MRC d’Abitibi-Ouest, le 9 octobre 2024, à 19 h.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Michaël Otis Yves Dubé Alain Grégoire Serge Marquis	Préfet Préfet suppléant Secteur centre Secteur nord Secteur sud
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2024;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés et des rapports budgétaires;
6. Informations;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Administration générale;
9. Aménagement;
10. Matières résiduelles;
11. Forêt;
12. Sécurité incendie;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Divers;
16. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-A-138 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2024

24-A-139 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 4 septembre 2024, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES RAPPORTS BUDGÉTAIRES

Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

Période du 1^{er} au 30 septembre 2024

24-A-140 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		490 259,43 \$
• Fonds local d'investissement		73,81 \$
• Programme Aide d'urgence aux PME		15,73 \$
• Programme Aide en raison des feux de forêt		37,90 \$

Rapport budgétaire comparatif au 31 août 2024

24-A-141 Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire comparatif au 31 août 2024 de la MRC d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

Rapport budgétaire prévisionnel par fonction et par activité au 31 décembre 2024

24-A-142 Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter le rapport budgétaire prévisionnel par fonction et par activité au 31 décembre 2024 de la MRC d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

Territoires non organisés (TNO)

Période du 1^{er} au 30 septembre 2024

24-A-143

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO	85 188,46 \$
-------	--------------

INFORMATIONS

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

ADMINISTRATION GENERALE

Ressources humaines – Plan d’effectifs

Inspecteur.trice à la gestion des matières résiduelles

24-A-144

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d’ajouter au plan d’effectif 2024 de la MRC d’Abitibi-Ouest, un poste d’inspecteur.trice à la gestion des matières résiduelles.

Technologue en foresterie

Information est donnée concernant l’affichage d’un poste de technologue en foresterie pour répondre aux besoins du Service forêt.

Aménagement du territoire – Diversification des offres d’emploi

Information est donnée concernant l’affichage de différents postes au sein de l’équipe de l’aménagement, soit un poste d’aménagiste et de technicien.ne à l’aménagement du territoire.

Politique salariale

Échanges et discussion concernant la compétitivité de la structure salariale de la MRC d’Abitibi-Ouest dans le contexte actuel.

Indexation

ATTENDU QUE

le 8 novembre 2023, le comité administratif a adopté la politique salariale pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, laquelle stipule que l’indexation est calculée à partir de l’Indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec au 30 septembre, moins 1,5 %, avec un minimum fixé à 1,5 % et un maximum de 3,5 %;

ATTENDU QUE cette formule actuelle place la structure salariale de la MRC dans la catégorie de "compétitif moindre";

ATTENDU QUE la MRC souhaite optimiser sa politique salariale afin de répondre aux objectifs suivants :

- Rétention des talents : encourager les employés à rester au sein de la MRC en valorisant davantage leur contribution;
- Attractivité renforcée : rendre la MRC plus compétitive dans le recrutement de talents qualifiés;
- Alignement avec les autres MRC : assurer que la structure salariale de la MRC suit les moyennes du marché, renforçant ainsi sa compétitivité;

24-A-145 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu:

- **D'INDEXER** la structure salariale à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour les années subséquentes selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec au 30 septembre, avec un minimum d'indexation fixé à 2 % et un maximum à 4 %.

Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest – Comité local Réussite éducative : Gala Excell'Or – Employeur Étoile

24-A-146 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** un soutien financier annuel de 4 000 \$, attribué à la réussite éducative pour la période du 1 avril 2024 au 31 mars 2026, afin d'assurer la pérennité du prix spécial *Employeur Étoile*, remis lors du Gala Excell'Or de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'entente à intervenir avec Action santé l'Envolée d'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 à cet effet.

Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest (CCIAO) – 37^e Gala Excell'Or

24-A-147 Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'inscrire 9 participants au 37^e Gala Excell'Or de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest.

Remplacement d'équipement informatique

24-A-148 Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de MicroAge d'un montant de 2 499,90 \$ taxes en sus, pour l'achat de deux ordinateurs Lenovo ThinkCentre;
- **D'IMPUTER** la dépense au surplus de l'exercice financier en cours.

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Sommes résiduelles

Échanges et discussion concernant l'utilisation des sommes résiduelles découlant de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

AMÉNAGEMENT

Coordonnateur des cours d'eau de la MRC d'Abitibi-Ouest – Désignation

24-A-149

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire, et unanimement résolu :

- **DE DÉSIGNER** monsieur Matthieu Cloutier, directeur à l'aménagement du territoire, à titre de coordonnateur régional des cours d'eau de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** monsieur Matthieu Cloutier à signer tous les documents, autorisations et certificats relatifs à la gestion des cours d'eau auprès des instances municipales et gouvernementales concernées.

MATIERES RESIDUELLES

Règlement sur la gestion des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi-Ouest

Un projet de règlement sera déposé au conseil du 16 octobre prochain en vue de son adoption le 27 novembre. Ce dernier devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement a pour objectif, notamment, d'établir les modalités reliées à la collecte, au transport et à la disposition des matières résiduelles sur le territoire.

Appel d'offres pour la collecte et le transport des déchets

Un suivi est fait concernant l'offre reçue pour la collecte et le transport des déchets sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. L'équipe a procédé à son analyse et des échanges se sont tenus avec l'unique soumissionnaire.

Suivant les recommandations de l'assistance juridique de la FQM, la MRC devra retourner en appel d'offres afin de recevoir de nouvelles propositions.

FORÊT

Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux – Modification de la grille de taux 2024

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif multiressource;

24-A-150 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu d'adopter les modifications à la grille de taux pour l'année financière 2024, relatives au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux, telle que présentée.

La documentation présentée fait partie des présentes pour valoir, comme si, ici au long reproduite.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Première priorisation

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif multiressource;

24-A-151 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu d'adopter la première priorisation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année financière 2024-2025, telle qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) de Rouyn-Noranda – Nomination d'un substitut

24-A-152 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de nommer monsieur Matthieu Cloutier, directeur à l'aménagement du territoire, à titre de substitut pour représenter la MRC d'Abitibi-Ouest au sein de la Table GIRT de Rouyn-Noranda.

SÉCURITÉ INCENDIE

Projet de schéma de couverture de risques révisé – Suivi

Lors de la prochaine séance du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, monsieur Grenier présentera une proposition aux élus visant à permettre la tenue de consultations publiques sur le projet de schéma de couverture de risques en prévention des incendies.

En parallèle, les municipalités pourront poursuivre leurs négociations sur les modalités d'entraide lors des interventions en cas d'incendie, ce qui permettra de gagner du temps dans l'échéancier en vue de l'adoption finale du schéma après son approbation par le ministère de la Sécurité publique.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Inspecteur municipal – Désignation

24-A-153

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire, et unanimement résolu de désigner monsieur Matthieu Cloutier et en cas d'incapacité d'agir ou d'absence de ce dernier, monsieur Normand Grenier, à titre de fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats pour les territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Application du règlement concernant les animaux – Désignation

24-A-154

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu :

- **DE DÉSIGNER** madame Sylvie Faucher à titre :
 1. de fonctionnaire chargée de l'application du *Règlement concernant les animaux sur les territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest*, sauf en ce qui a trait au Chapitre IV - Mise en fourrière;
 2. d'inspectrice pour l'application, l'inspection et la saisie prévues au *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, sauf en ce qui a trait à la section V – Inspection et saisie.
- **D'AUTORISER** madame Sylvie Faucher à émettre tout avis ou constat d'infraction en vertu de ces deux règlements.

Entente de fourniture de services en sécurité incendie pour le TNO, secteur Saint-Eugène-de-Chazel

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest, pour son territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, secteur de Saint-Eugène-de-Chazel, désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie avec la municipalité de Normétal;

ATTENDU QUE les municipalités de Normétal, Saint-Lambert, Val Saint-Gilles ainsi que les localités de Valcanton et Villebois ont concluent une entente relative à la protection contre l'incendie en 2020;

ATTENDU QUE chacune de ces municipalités et localités ont accepté, par voie de résolution, que la MRC d'Abitibi-Ouest, pour son TNO Rivière-Ojima, secteur de Saint-Eugène-de-Chazel, adhère à l'entente dûment signée entre les parties, sous forme d' « Annexe 1 » ;

24-A-155

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu :

- **DE PRENDRE PART** à l'Entente relative à la protection contre l'incendie avec la municipalité de Normétal et les municipalités de Saint-Lambert et Val Saint-Gilles ainsi que les localités de Valcanton et Villebois, pour le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur de Saint-Eugène-de-Chazel;
- **D'AUTORISER** le préfet, monsieur Jaclin Bégin et le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer

l'Annexe 1 de l'Entente relative à la protection contre l'incendie.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Union des producteurs agricoles (UPA) – 100^e anniversaire

24-A-156 Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de réserver un encart publicitaire dans le cahier d'assemblée de l'UPA, d'un montant de 250 \$.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Guide touristique 2025-2026

24-A-157 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **DE RESERVER** un espace publicitaire dans la nouvelle édition du guide touristique officiel de l'Abitibi-Témiscamingue, édition 2025-2026;
- **DE PARTAGER** les frais conjointement avec le partenaire stipulé au contrat;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le contrat d'achat d'espace publicitaire.

DIVERS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

24-A-158 Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 20 h 45.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 6 novembre 2024

RATIFIÉ LE : 27 novembre 2024

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.